

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS FITNESS BOUTIQUE « FitnessBoutique Xmas »
--

Article 1 - Organisateur et durée du jeu-concours :

FitnessBoutique France, dont le siège social est 420, boulevard de Charavines 38500 VOIRON, organise un jeu concours intitulé « Jeu concours FitnessBoutique Xmas » du 4 décembre 2024 au 23 décembre 2024.

Ce jeu-concours est gratuit mais soumis à une obligation d'achat minimale de 20 €.

Article 2 – Conditions de participation :

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine, à l'exclusion de l'ensemble des collaborateurs et employés de la société FitnessBoutique France et de ses filiales, ainsi que des clients des magasins de Bonneuil-sur-Marne et Troyes.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement, consultable et disponible en téléchargement sur le site internet de FitnessBoutique.

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera l'exclusion du participant.

Le présent jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le jeu-concours « Jeu concours FitnessBoutique Xmas » n'est en aucune façon affilié à Instagram et Facebook, ou parrainé par Instagram, Facebook, ou leurs filiales.

Article 3 – Modalités de participation :

La participation au jeu-concours est ouverte exclusivement sur le compte Instagram de FitnessBoutique : @fitnessboutiquefrance. Le jeu-concours se déroule sur une période de 20 jours, structurée en trois phases, avec des modalités de participation uniformes tout au long de la durée du concours.

Pour participer à la phase 1 - Du 4 décembre au 9 décembre, il convient de :

- Se rendre en magasin et se procurer un t-shirt exclusif FitnessBoutique après tout achat de produits d'une valeur supérieure à vingt euros (20€)
- Postez une photo avec le t-shirt sur Instagram en utilisant le hashtag #FBxmas et/ou mentionnant @fitnessboutiquefrance.

Pour participer à la phase 2 - Du 9 décembre au 17 décembre, il convient de :

- Se rendre en magasin et se procurer un t-shirt exclusif FitnessBoutique après tout achat de produits d'une valeur supérieure à vingt euros (20€)
- Postez une photo avec le t-shirt sur Instagram en utilisant le hashtag #FBxmas et/ou mentionnant @fitnessboutiquefrance.

Pour participer à la phase 3 - Du 17 décembre au 23 décembre, il convient de :

- Se rendre en magasin et se procurer un t-shirt exclusif FitnessBoutique après tout achat de produits d'une valeur supérieure à vingt euros (20€)
- Postez une photo avec le t-shirt sur Instagram en utilisant le hashtag #FBxmas et/ou mentionnant @fitnessboutiquefrance.

Le nombre de participations n'est pas limitée ; cependant une seule participation sera prise en compte pour chacune des phases du jeu.

FitnessBoutique se réserve le droit d'éliminer toute participation qui ne respecterait pas le règlement. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son utilisateur.

Article 4 – Dotation des lots :

Le jeu-concours est doté de vingt-cinq (25) cartes-cadeau d'une valeur totale de 2500€.

Phase 1 - Du 4 décembre au 9 décembre

- 10 cartes-cadeaux d'une valeur de 100€ chacune

Phase 2 - Du 9 décembre au 17 décembre

- 8 cartes-cadeaux d'une valeur de 100€ chacune

Phase 3 - Du 17 décembre au 23 décembre

- 7 cartes-cadeaux d'une valeur de 100€ chacune

La carte-cadeau attribuée est personnelle et non transmissibles.

La carte-cadeau attribuée ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un remboursement, ni d'une contrevaleur, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 5 – Désignation des gagnants :

Les gagnants seront désignés par tirage au sort aléatoire parmi les participants ayant respecté l'intégralité des conditions de participation mentionnées dans le présent règlement. Les tirages au sort seront organisés aux dates suivantes :

- Tirage au sort de la phase 1 le lundi 9 décembre
- Tirage au sort de la phase 2 le mardi 17 décembre
- Tirage au sort de la phase 3 le lundi 23 décembre

La sélection des gagnants se fera de manière aléatoire pour chaque phase du jeu concours. Les trois tirages au sort s'effectuent dans les locaux de FitnessBoutique, situés au 420 boulevard de Charavines, 38500 Voiron.

- Tirage au sort de la phase 1 : 10 gagnants
- Tirage au sort de la phase 2 : 8 gagnants
- Tirage au sort de la phase 3 : 7 gagnants

La désignation des gagnants par tirage au sort est irrévocable et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation ou réclamation, sauf dans les cas expressément prévus par la réglementation applicable.

Les gagnants seront informés par message privé sur Instagram le jour du tirage ou, au plus tard, le lundi 9 décembre, le mardi 17 décembre et le lundi 23 décembre. La liste des gagnants sera également diffusée dans la description du post Instagram initial annonçant le concours.

En cas de non-réponse d'un gagnant dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de l'envoi de la notification, le participant sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Un nouveau gagnant sera alors désigné par un tirage au sort réalisé dans les mêmes conditions que le tirage initial.

Les lots, sous la forme de cartes cadeaux d'une valeur de 100 €, seront remis aux gagnants par voie numérique par FitnessBoutique. Ces cartes cadeaux sont strictement valables uniquement en magasin et ne pourront être utilisées en ligne.

Article 6 – Gratuité de la participation :

La participation s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tel que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'Internet en général.

Article 7 – Utilisation des données personnelles des participants :

En application de la Loi n°78-17 du 06/01/1978, modifiée par la Loi n°2018-493 du 20/06/2018 et du

Règlement Général de protection des données UE 2016/679 du 27/04/2016, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de FitnessBoutique d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles.

Toutes les données de chaque participant recueillies dans le cadre de sa participation au jeu-concours sont enregistrées et utilisées par FitnessBoutique pour participer au tirage au sort et à l'attribution des lots, et recevoir des offres commerciales, informations ou services de FitnessBoutique.

Article 8 – Responsabilité :

FitnessBoutique ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter les gagnants.

FitnessBoutique ne pourra non plus être tenu responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou coordonnées communiquées par les participants au jeu-concours.

FitnessBoutique se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site Internet FitnessBoutique (<http://www.fitnessboutique.fr>).

FitnessBoutique se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement

empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillance externes, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, technique ou de quelque nature que ce soit.

FitnessBoutique pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. FitnessBoutique se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 – Accessibilité/Consultation du règlement :

Le présent règlement est consultable en ligne et disponible en téléchargement sur le Site Internet FitnessBoutique